



Reprendre ses études

Le Service Formation Continue est un guichet unique pour les entreprises et les adultes candidats à la formation continue. Il ouvre l'accès à tous les diplômes préparés à l'Université Rennes 2 ainsi qu'à des formations spécifiquement adaptées, tant diplômantes que qualifiantes, d'insertion, à distance, ou encore par alternance...

Le service vous accompagnera vers la, ou les, formations qui correspondent à votre parcours tout en vous orientant vers les organismes, services ou personnes compétentes lors de vos recherches de financement ou toute autre démarche.



Les formations disponibles en formation continue

Vous pouvez reprendre vos études dans le cadre de la formation continue. Du Deust au doctorat, en passant par la Licence et le Master, l'ensemble de l'offre de formation de l'université Rennes 2 vous est accessible.

[Consulter le catalogue des formations](#)

Reprise d'étude à distance

Vous souhaitez reprendre vos études, mais vous ne pouvez pas le faire en présentiel ? L'université Rennes 2 propose 9 Licences, 1 Master, 2 diplômes universitaires (DU) et 1 Licence professionnelle en enseignement à distance.

[Plus d'informations sur nos formations à distance](#)

Comment s'inscrire

[Inscription à l'université Rennes 2](#)

Les réunions d'informations Jeu[m]di

Nous proposons des réunions d'informations sur la reprise d'études et la validation d'acquis.

De 12h15 à 13h30, profitez d'un temps de pause repas pour venir nous rencontrer et échanger sur les dispositifs de formation continue (Formations, VAE, VAPP, VES, DAEU, Alternance, Parcours individualisé...)

[Inscrivez-vous aux réunions d'information Jeu\[Mi\]Di](#)

D'autres formations et dispositifs sont accessibles en formation continue :

[Diplôme d'Accès aux Études Universitaires \(DAEU\)](#)

[Diplôme d'Université \(Études sur le genre, ostéopathie, santé qualité au travail...\)](#)

[Perfectionnement : parcours modulaire/stage de langues/formations courtes](#)

[Validation des acquis de l'expérience \(VAE\)](#)

[Validation des acquis personnels et professionnels \(VAPP\)](#)

[Validation des études supérieures \(VES\)](#)

[Alternance/apprentissage](#)

[Bilan de compétences](#)

Financer sa reprise d'études

Selon votre profil, vous avez le droit à différentes sources de financement de votre formation.

Si vous souhaitez utiliser le crédit d'heures acquis, vous pouvez bénéficier du [compte personnel de formation \(CPF\)](#).

[Demandeur-euse d'emploi](#)

Résidant en Région Bretagne depuis au moins 6 mois

- Demandez le [chèque formation de la Région Bretagne](#)

Résidant dans une autre région

- Adressez-vous à votre Conseil régional

[Plus d'infos sur les aides du Pôle Emploi](#)

[Salarié-e du secteur privé](#)

Tout salarié.e peut bénéficier de la formation professionnelle continue.

Elle a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à leur promotion sociale. (Source : service-public.fr)

- [Plus d'infos sur les dispositifs](#)

[Agente de la Fonction publique](#)

Renseignez-vous auprès de votre employeur.

- [Plus d'infos sur les dispositifs](#)

[Non salarié-e/Profession libérale](#)

Vous êtes travailleur indépendant, professionnel libéral, commerçant, artisan, agriculteur, chef d'entreprise non-salarié, conjoint associé.

- [Plus d'infos sur le site Actaliens](#)

Vous êtes dirigeant non salarié des secteurs du commerce, de l'industrie et des services inscrits à l'URSSAF.

- [Plus d'infos sur le site de l'AGEFICE](#)

Vous êtes exploitant ou dirigeant d'une entreprise agricole/travaux forestiers/paysage.

- [Plus d'infos sur le site Vivea](#)

[Toute personne reconnue travailleur en situation de handicap](#)

En plus des dispositifs généraux de formation, une personne handicapée peut entrer en apprentissage pour obtenir une qualification et bénéficier d'aménagements particuliers.

Elle peut aussi bénéficier d'une formation dans un centre de pré-orientation si elle rencontre des difficultés d'orientation.

Enfin, elle peut bénéficier d'un contrat de rééducation ou suivre un stage pour se réaccoutumer à son ancien emploi si elle est devenue inapte à exercer sa profession, ou apprendre un nouveau métier. (Source : service-public.fr)

- [Plus d'infos sur les dispositifs](#)

Contact

Service formation continue

Bâtiment I - 1er étage
Place du Recteur Henri Le Moal
35043 Rennes

sfc@univ-rennes2.fr

02 99 14 20 36

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 9h00 -12h15 / 13h30 -17h00

Mardi : 13h30 -17h00

Mercredi : 9h00 -12h15 / 13h30 -17h00

Jeudi : 9h00 -12h15 / 13h30 -17h00

Vendredi : 9h00 -12h15 / 13h30 -16h30

À voir aussi

[Catalogue des formations](#)

[Inscriptions / Candidatures](#)

[Frais d'inscription](#)